

prolongée. Il faut encourager davantage les chômeurs, par de nouvelles mesures fiscales, à prendre un emploi temporaire ou à temps partiel, et en même temps prescrire des sanctions beaucoup plus sévères afin d'exhorter les gens à déclarer la totalité de leurs gains à temps partiel.

Je suis très heureux de constater qu'au cours de la présente session on modifiera la loi sur les banques. Le système bancaire canadien est en grande partie à l'abri de la concurrence et il et dirigé de la rue Bay. Mes propos susciteront des démentis véhéments de la part de nos banques à charte mais pourront être confirmés par la presque totalité de la clientèle des banques. La possibilité de faire participer les gouvernements provinciaux entraînera un examen plus approfondi des besoins régionaux. L'accroissement de la concurrence dans l'industrie bancaire est une nécessité si l'on veut éliminer le système actuel qui est dépassé et coûteux.

Dans un secteur connexe, je note que des propositions seront présentées pour assurer le contrôle par des Canadiens du domaine de la téléinformatique. Le citoyen craint vraiment, non sans raison, que les progrès fantastiques, et certainement profitables, de l'informatique, ne le laissent sans protection. A mon avis, on n'a certes pas accordé assez d'attention à la formation d'un nombre suffisant de personnes chargées du contrôle du matériel et de la programmation en vente ou en location aujourd'hui.

Beaucoup ne savent pas que des modifications sont apportées par inadvertance à nos comptes mécanographiés. Des gens qui acquittent des hypothèques n'ont aucune notion d'erreurs impossibles à retracer et à cause desquelles ces gens devront encore une forte somme au moment où ils croiront leur hypothèque acquittée. Quelqu'un me confiait la semaine dernière qu'il croyait que l'ordinateur était infailible. Lorsque, s'entretenant avec son directeur de banque, il découvrit une erreur à son compte, il se demanda naturellement depuis combien de temps des erreurs semblables pouvaient avoir été commises.

Nous devons nous assurer que des dossiers faciles à effacer, comme on a pu le constater à loisir chez nos voisins du Sud, soient reproduits en double et imprimés avant qu'on n'y ait apporté modifications et corrections ou que, intentionnellement ou autrement, on ne les ait effacés.

Puisque nous en sommes à la question des dossiers d'ordinateurs, il est essentiel que des mesures législatives rigoureuses soient prises pour protéger la vie privée. Il devrait être interdit de communiquer à un tiers des renseignements qui risquent de nuire à quelqu'un sans que l'intéressé en soit informé au préalable. Des informations qui, bien qu'exactes, sont incomplètes peuvent être fort trompeuses à tout le moins. Tous doivent avoir le droit de rectifier ou d'expliquer des dossiers portant sur leur solvabilité ou leur personne.

Tous les partis devraient être d'accord pour préconiser le contrôle canadien du secteur des communications par ordinateur. Pareillement, aucun député ne saurait s'opposer à ce qu'on exige que 51 p. 100 des administrateurs de sociétés contrôlées par l'étranger soient canadiens. Aucun des dirigeants de société multinationale ou de société contrôlée par l'étranger à qui j'ai parlé ne s'opposerait à pareille mesure.

Toutefois, ils ont tous rejeté, comme d'ailleurs les dirigeants de sociétés entièrement canadiennes, l'idée que les employés ne comptent pas parmi les administrateurs dont 51 p. 100 doivent être canadiens. Ce serait là une mesure carrément anticanadienne qui accroîtrait l'exode de la

*L'Adresse—M. Herbert*

matière grise vers les États-Unis sans être aucunement utile au Canada.

● (2040)

Je me réjouis de voir dans le discours du trône qu'on proposera de nouvelles mesures d'aide à la petite entreprise. Soulignons aussi le fait qu'on prendra des mesures pour obtenir de meilleurs résultats de la recherche et du développement industriels comme aussi des innovations technologiques au Canada.

Ainsi, dans l'industrie pharmaceutique, nous devons décider si, par souci d'obtenir le meilleur prix possible pour les médicaments de qualité acceptable, nous devons risquer de faire disparaître l'industrie canadienne. Si bien des provinces suivent l'exemple du Manitoba, nous pourrions avec le temps finir par importer la forte partie de nos médicaments.

Dans le domaine de la recherche agricole, nous devons réorienter notre pensée et nous concentrer davantage sur la recherche visant à aider et à encourager les jeunes au niveau universitaire. Ces jeunes constitueront l'ossature de l'expansion agricole de demain au Canada.

Il importe au plus haut point d'encourager davantage nos inventeurs, nos hommes de science, et de voir à ce que notre législation sur les brevets prouve notre souci de récompenser généreusement les idées neuves.

En signalant qu'une mesure législative sera présentée tendant à créer une Commission fédérale des droits de l'homme, je tiens à me reporter à l'une de mes observations antérieures au sujet de l'emploi de personnes d'âge mûr. Nous devons y incorporer de nombreuses dispositions interdisant les distinctions injustes fondées sur l'âge des candidats. Ainsi, aucun candidat ne devrait se voir refuser un poste à cause d'un régime de pension restrictif. Il est tout à fait contraire à notre concept de la justice de refuser un poste à un candidat compétent parce qu'il a plus de 50 ans et que l'employeur a un régime de pensions obligatoire dont il ne pourrait bénéficier.

En outre, le gouvernement devrait songer à rendre les pensions transférables d'un régime à l'autre de façon à protéger les travailleurs plus âgés. A cet égard, il est à mon sens tout à fait immoral de faire perdre à un employé les cotisations versées pour lui, par l'employeur, s'il démissionne ou s'il est mis à la porte avant d'avoir des droits acquis dans le régime.

De même il est injuste qu'un employé éventuel, qui répond à toutes les autres exigences d'un poste, se le voit refuser parce que l'examen médical révèle qu'il ne répond pas à celles du régime médical de l'employeur. D'accord, certains postes exigent un certain niveau de condition physique: ainsi, les pilotes de ligne. D'autre part, de refuser à une personne valide un poste sédentaire dans une institution financière à cause d'un défaut physique mineur est par trop injuste. Pareille discrimination doit être interdite par la loi.

Il est louable que dans le discours du trône on parle de fournir des logements convenables, à des prix raisonnables. A cet égard, j'aimerais faire ressortir deux points. A l'heure actuelle, nos fabricants de matériaux de construction protègent leurs marchés d'exportation, bien qu'il existe une grave pénurie de ces matériaux au Canada. Nos fournisseurs rachètent ces mêmes matériaux des États-Unis, pour les ramener sur le marché intérieur. Cette façon d'agir non seulement occasionne du gaspillage, mais elle contribue aussi manifestement à gonfler les prix à un moment où la hausse des prix nous préoccupe beaucoup.